

La *Loi sur le développement durable* et son impact sur les entreprises du secteur de la construction

PAR MIHAI BUZDUGAN, CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

Avec l'adoption, en 2006, de la *Loi sur le développement durable* par le gouvernement du Québec, une question s'impose : a-t-elle un impact sur les entreprises dans le domaine de la construction ?

Réponse

Effectivement, dans une perspective d'avenir, la réponse est oui.

Pour commencer, il faut savoir que la *Loi sur le développement durable* vise présentement l'administration publique québécoise, soit près de 150 ministères, organismes publics et sociétés d'État. Elle encadre l'ensemble des obligations de l'administration publique quant à la dimension du développement durable. Les organismes municipaux, le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation sont aussi invités à y participer sur une base volontaire, en s'inspirant de la Loi.

Cette loi sert donc de cadre de référence non seulement à l'administration publique québécoise, mais aussi à d'autres participants, dont les entreprises, la société civile, les associations et les organismes non gouvernementaux. En même temps, elle force indirectement les joueurs de tous les domaines à faire des choix dans leur modèle d'affaires et leur culture d'entreprise.



Pour les entreprises qui œuvrent dans le secteur de la construction, les enjeux du développement durable sont nombreux et peuvent être source de menaces ou de possibilités.

Prenons en considération l'évolution fulgurante des nouvelles technologies, la numérisation et l'optimisation d'installations dans les bâtiments (nouveaux outils de travail, nouveaux matériaux et équipements : chauffe-eau contrôlés à distance, appareils sanitaires, systèmes d'éclairage et de sécurité avec la technologie numérique intégrée et connectée à l'Internet, etc.). À cela s'ajoutent les

règlements et les lois gouvernementales sur l'environnement, la normalisation plus sévère par rapport à la consommation d'eau et à l'économie d'énergie; nous avons alors une vue d'ensemble de l'impact sur les entreprises et la preuve qu'elles n'ont pas d'autres choix que de mieux se préparer pour affronter ces nouveaux défis.

Les entreprises en construction intéressées à s'inscrire dans cette démarche, qu'elle soit liée ou non à la *Loi sur le développement durable*, seront confrontées à certains enjeux. Pour elles, il existe des certifications très intéressantes. Elles pourront à tout le moins s'en inspirer.

Une meilleure gestion de l'entreprise, l'équilibre entre les revenus et les coûts

Puisque les enjeux diffèrent d'une entreprise à une autre, chacune d'entre elles doit déterminer et évaluer ses propres enjeux et risques. Cette opération conduit souvent à une meilleure évaluation de la performance de l'entreprise, à une réduction des coûts de fonctionnement et à une optimisation de l'usage des ressources. Choisir une approche préventive peut avoir un impact sur les coûts liés à la gestion de crises. ▶

Pour simplifier l'exercice d'identification des enjeux, la norme BNQ 21000 (inspirée de la norme ISO 26000) constitue une très bonne référence.

Les entreprises qui veulent instaurer un système de gestion de la qualité efficace qui répond aux exigences de leurs clients utilisent le plus souvent la norme ISO 9001. Cette norme constitue un socle pour optimiser le fonctionnement interne, maîtriser les activités, réduire les coûts et gagner en compétitivité. Les entreprises qui veulent faire reconnaître leur système de gestion de la qualité peuvent s'adresser au Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Pour améliorer la performance énergétique d'une entreprise, il faut se référer à la norme ISO 50001.

La consolidation et le développement de la clientèle

Plusieurs grands donneurs d'ouvrage privés ainsi que le gouvernement du Québec adoptent des politiques qui favorisent les installations et les produits plus verts et socialement responsables.

L'affichage de manière transparente des résultats en matière de développement durable peut avoir une incidence positive sur l'image de l'entreprise auprès de sa clientèle.

La certification LEEDv4, émise par le Conseil du bâtiment durable du Canada, assure la conception et la construction des bâtiments en utilisant des stratégies visant à atteindre une haute performance dans des domaines clés de la santé humaine et de l'environnement :

efficacité énergétique, choix des matériaux, économies d'eau, etc.

BOMA Québec (BOMA Best ou *Building Environmental Standards*) est un programme national lancé en 2005 par BOMA Canada pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de normes concernant la performance énergétique et environnementale des immeubles existants.

Il faut également mentionner les certifications Novoclimat2 et ÉcoLogo (aussi connue comme « Choix environnemental »).

Les ressources humaines et la santé et la sécurité au travail

La dimension sociale du développement durable intègre la gestion des ressources humaines d'une entreprise.

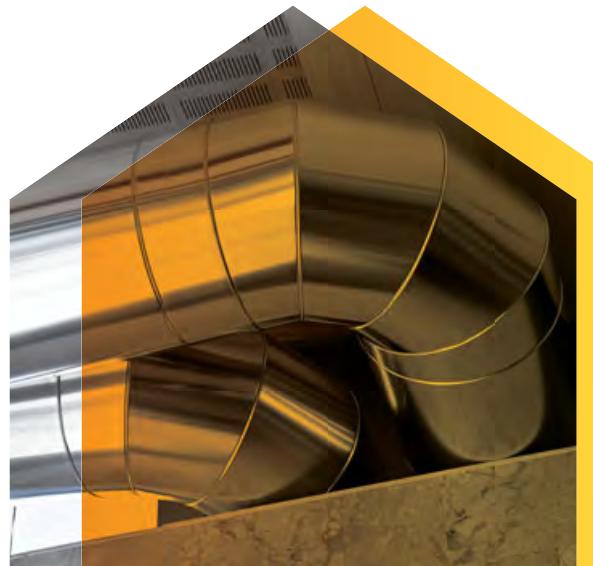


Formation en ventilation

Le CMMTQ est fier d'offrir les formations qui vous permettront d'obtenir la certification requise pour offrir vos services aux constructeurs et aux promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat

[teq.gouv.qc.ca/
novoclimat-certification-ventilation](http://teq.gouv.qc.ca/novoclimat-certification-ventilation)



Québec

La mobilisation du personnel est essentielle à sa mise en œuvre, à l'enracinement des principes et à son succès.

En effet, celles-ci doivent être au cœur de sa stratégie de développement durable. De plus, la mobilisation du personnel est essentielle à sa mise en œuvre, à l'enracinement des principes et à son succès.

Favoriser le bien-être des employés augmente la rétention du personnel et, par conséquent, diminue les coûts liés au recrutement et au remplacement

de la main-d'œuvre. Une bonne image de l'entreprise facilite aussi l'attraction d'une main-d'œuvre de meilleure qualité. Investir dans des mesures qui améliorent la qualité de vie au travail, comme la conciliation travail-famille ou la formation continue, peut avoir un impact sur la réduction du taux d'absentéisme au travail et augmenter le rendement du personnel. Il ne faut pas non plus négliger l'impact positif sur la santé et la sécurité des employés qui, à échéance, permettra de réduire les primes d'assurance.

En résumé, une saine gestion des ressources humaines crée une synergie positive gagnante pour les entreprises. À ce propos, la norme OHSAS 18001 constitue une bonne référence. Les entreprises souhaitant faire reconnaître leur système de gestion de

la santé et de la sécurité au travail selon cette norme peuvent en faire la demande auprès du BNQ.

Il faut également mentionner la norme BNQ 9700-800, communément appelée « Entreprise en santé ». Cette norme fournit un encadrement et spécifie des exigences en matière de bonnes pratiques organisationnelles pour le maintien d'un milieu de travail favorable à la santé et à l'amélioration durable de la santé des employés.

Pour terminer, il faut aussi mentionner les guides offerts par le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) pour faciliter l'amorce d'une démarche en développement durable (y compris pour les PME). Ces guides sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site Web de l'organisation, au www.cpeq.org/fr/guides. **imb**

Nous rejoignons votre clientèle commerciale, institutionnelle, industrielle



JBC MÉDIA

Contactez-nous : 450 670-7770, poste 225